

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1397-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1397-2025 modifiant le Règlement numéro 0387-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Granby afin de clarifier les dispositions applicables aux marques d'hospitalité offertes par un fournisseur de biens ou de services ou dans le cadre d'une activité de formation ou tout évènement corporatif ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 23 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 23 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin